

Admission

L'établissement accueille des personnes seules, des couples âgés de plus de 60 ans. Néanmoins, des personnes plus jeunes peuvent être exceptionnellement admises à titre dérogatoire.

Procédure d'admission

Pour effectuer une demande d'admission, vous devez dans un premier temps, retirer un dossier auprès du CCAS de Plouay, puis, nous adresser directement votre demande. Ensuite, notre médecin coordonnateur et notre cadre de santé examineront conjointement votre demande. Une visite à domicile sera réalisée afin de vous rencontrer. Ensuite notre Directrice prononcera son avis favorable ou non.

Frais de séjour

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez nous contacter directement.

Aides financières

- L'APL (Allocation Personnalisée au Logement) peut vous être allouée. Le montant sera calculé au prorata de vos ressources.
- Si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez effectuer une demande d'aide sociale, auprès du CCAS ou de la mairie de votre commune



EHPAD

Louis Ropert



EHPAD Louis Ropert

3, allée des Tilleuls
56 240 PLOUAY

Téléphone : 02.97.33.30.85

Fax : 02.97.33.36.88

c.c.a.s.plouay@wanadoo.fr

(E.H.P.A.D) « Louis Ropert » Notre Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes a ouvert ses portes le 20 décembre 1975.

Notre établissement est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Social) de Plouay.

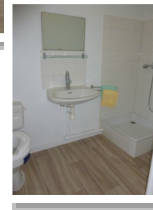
La gestion administrative est assurée auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). Le service est ouvert de 9:00 à 17:00 du lundi au vendredi.



Confort et Equipements



L'établissement dispose de 69 chambres individuelles, chacune possédant une entrée avec un placard, une kitchenette, un salon ainsi qu'une salle d'eau avec douche et WC.



Espaces communs



Salons

(à chaque étage)



Salle d'animation



Jardin extérieur



Salle de restauration

Bien-être, Vie pratique et Services divers

Restauration

Les repas sont réalisés sur place. Le déjeuner et le dîner sont servis dans la salle de restaurant.

Entretien

L'entretien des logements est effectué quotidiennement par les agents de service.

Petites réparations

Deux agents entretiennent le bâtiment et les extérieurs.

Blanchisserie

L'entretien du linge personnel est à la charge du résident. Le linge plat est assuré par l'Etablissement.

Animations

Diverses animations ont lieu quotidiennement tout au long de l'année (Spectacles, chants, lotos, jardinage, jeux divers, atelier mémoire, gymnastique douce, atelier cuisine...).

Sécurité

Le personnel est présent 24h/24. La totalité de l'établissement est reliée à un système d'alarmes.

Courrier

Le courrier est distribué tous les jours et une boîte aux lettres est à la disposition des résidents.

Coiffure et Pédicure

Les résidents peuvent choisir les coiffeurs et pédicures. Les frais restent à leur charge.

Culte

Deux fois par mois, une messe est célébrée à l'EHPAD.

PASS

Un parcours de Santé est installé dans le jardin de la Résidence.



Equipe soignante

L'EHPAD est un établissement médicalisé. Différents professionnels soignants interviennent :

- Infirmières,
- Aide-soignants et Aide Médico-Psychologiques,
- Médecin coordonnateur,
- Psychologue,
- Ergothérapeute,
- Intervenants paramédicaux (kiné, dentiste, pédicure, podologue...),
- Educateur sportif,
- ...